

Colloque au Sénat

Sous le haut patronage de M. Jean-Pierre Bel, Président du Sénat

Sports de nature et développement des territoires

Aspects juridiques et socio-économiques

Le 27 novembre 2013, Palais du Luxembourg

Les sports de nature invités au Sénat

Si l'avenir des sports de nature se dessine à mesure que les individus s'approprient ces activités et en inventent de nouvelles formes, il appartient aux acteurs publics et privés de créer et de garantir les conditions favorables du développement maîtrisé de ces activités. Le sénateur maire Marc Daunis, en nous invitant au Sénat a donné l'occasion à ces acteurs de s'exprimer dans ce haut lieu de la République.

Dix années de politique publique des sports de nature offrent aujourd'hui le recul nécessaire pour en dresser le bilan. Un constat s'impose, le développement maîtrisé des sports de nature contribue au développement durable des territoires mais la mise en œuvre de cette politique mérite une assise juridique plus forte.

Des parlementaires, des élus et techniciens des collectivités territoriales et des fédérations sportives, des agents de l'État, des chercheurs, des professionnels du droit, des représentants des professionnels et industriels du sport, ont pu partager leurs expériences et exposer leurs points de vue lors de ce colloque.

Quelle place les sports de nature occupent-ils dans la pratique sportive des Français ? Dans quelle mesure contribuent-ils à l'économie des territoires ? Comment pérenniser l'accès aux sites de pratiques tout en préservant les milieux ? Quels sont les bénéfices d'une gestion concertée des espaces, sites et itinéraires de pratique ? Autant de questions auxquelles ont répondu les intervenants et qui ont été soumises au débat.



Quelques idées-forces...

La concertation - volontaire ou obligatoire ? - est aujourd'hui un élément essentiel de la réglementation des sports de nature. Quelle que soit sa traduction juridique, elle autorise une acceptation sociale de ce type de pratique.

Pierre-Paul Danna, université Nice Sophia-Antipolis, maire de La Tour



Il est indispensable de responsabiliser les pratiquants, qui doivent avoir un comportement adapté aux milieux naturels dans lesquels ils s'engagent.

Franck Lagarde, avocat, Centre de droit et d'économie du sport, Limoges



Les interventions de la journée : www.sportsdenature.gouv.fr

Les photos : bit.ly/19cTqs3

Contact : prn.sportsnature@jeunesse-sports.gouv.fr

Les sports de nature contribuent à la dynamique sociale et économique des territoires. Les emplois ainsi créés - et c'est un grand avantage - échappent par nature à la délocalisation.

Joël Giraud, député maire de L'Argentière-la-Bessée, vice-président de la région PACA, président de la commission permanente du Conseil national de la montagne



Le sport en général et les sports de nature en particulier sont au cœur des enjeux de la stratégie européenne 2020 pour une croissance intelligente, durable et inclusive.

Sophie Auconie, députée européenne, présidente de l'intergroupe Sport



Le développement du sport est d'intérêt général ; les enjeux sont très importants et ne peuvent pas reposer sur un dispositif juridique aussi fragile.

Germinal Peiro, député de la Dordogne



Les pratiquants des sports de nature sont des veilleurs extraordinaires du milieu naturel. Ils doivent devenir de véritables sentinelles des sports de nature.

Germinal Peiro, député de la Dordogne

La pratique des sports de nature est un moyen privilégié de créer et maintenir un lien à la nature, il est nécessaire de les inscrire de manière plus forte dans une politique éducative.

Georges Elzière, président de la Fédération française des clubs alpins de montagne

